

<http://clg-albert-camus-dreux.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article906>

# CERTIFICATION EN ALLEMAND

- Les matières - Langues vivantes - allemand -

Date de mise en ligne : vendredi 29 novembre 2019

---

**Copyright © Collège Albert Camus - Dreux - Tous droits réservés**

---

La certification en allemand

Vos enfants de 3ème vont pouvoir s'inscrire à la certification en allemand.

Mais savez-vous ce que représente cette possibilité pour eux ?

La certification en allemand est un examen conçu sur la base du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et qui s'inscrit dans le cadre du plan de rénovation de l'enseignement des langues étrangères (2005) dont l'objectif est d'améliorer le niveau des élèves en langue étrangère dans un contexte d'ouverture européenne et internationale en renforçant leurs compétences orales.

La certification est un examen mondial, proposée dans plus de 100 pays avec des critères d'évaluation communs, définissant les niveaux A2 (élémentaire) et B1 (utilisateur indépendant).

La certification est proposée par l'Allemagne et fait l'objet d'une convention signée entre le ministère de l'Éducation Nationale en France et la Conférence des ministres de l'Éducation des Länder en Allemagne (La KMK).

Elle est indéniablement source de motivation pour les élèves. L'épreuve orale notamment leur permet de présenter un sujet de leur choix et d'évaluer leur capacité à s'exprimer dans un allemand simple et compréhensible.

Elle représente pour les élèves le premier diplôme en langue étrangère reconnu au plan international.

Cet examen est reconnu par les entreprises qui recrutent leurs cadres aujourd'hui au niveau B1, niveau très précisément évalué qui remplace la notion plus floue de « langue lue et parlée ».

Accessoirement, il donne accès aux universités allemandes et pour qui le souhaiterait à la nationalité allemande.

Depuis 2007, le collège Albert Camus de Dreux propose cet examen à ses élèves de 3ème LV1/LV2 et entre 20 et 30 élèves s'y inscrivent chaque année.

Les épreuves écrites de l'examen auront lieu le jeudi 12 mars 2020 et les épreuves orales auront lieu entre le 2 et le 27 mars 2020.

Les élèves prendront connaissance de leurs résultats au mois de mai. Le diplôme qui va leur être remis atteste de leur niveau (A2 ou B1) en fonction de leurs performances. Certains élèves du collège pourront valider dès le collège des compétences au niveau B1.

Les élèves seront tous « préparés » à cet examen. Charge à eux de faire preuve de courage et de motivation pour surmonter les difficultés de l'examen.

La certification est un vrai levier de motivation pour les élèves et un certainement plus pour l'image de l'allemand dans le collège.

M.Berlucchi